

Avis adopté

Séance plénière du 25 mars 2025

Pour un numérique en santé souverain, de confiance et inclusif

Agriculture

Le numérique en santé est une opportunité, comme l'affirme l'avis dès son introduction. Une opportunité pour les patients, pour les professionnels et pour l'ensemble de l'écosystème économique de la santé. C'est une opportunité dont nous devons tous porter, collectivement le développement.

Toutefois, pour que cette opportunité en soit réellement une, il faut plusieurs conditions, présentées dans l'avis et que rejoint le groupe de l'agriculture. Le groupe est particulièrement sensible aux préconisations 2, 3 et 4 qui visent à encourager la souveraineté du numérique, tant européen que français. La production des données impose d'avoir une solution pour les héberger et assurer la sécurité de leur diffusion. Des systèmes de stockage indépendants de grandes entreprises étrangères sont une des conditions de la confiance que nous pourrions tous y mettre.

Nous avons également été particulièrement intéressés par les développements consacrés à « Mon espace santé ». Nous regrettons que le dispositif ne soit pas suffisamment utilisé. Pourtant, après la crise sanitaire, mettre en avant, par exemple, le suivi de la vaccination pour soi-même et ses enfants, par cet espace de santé individuel, nous paraît être un argument à développer pour encourager à son utilisation.

Des efforts d'information et de formation doivent absolument être fournis tant auprès des usagers que des professionnels pour que l'outil devienne véritablement un outil collectif, un bien commun. Ainsi, par exemple, la préconisation 11 visant à assortir la remise de la carte vitale à 16 ans à l'ouverture de l'espace santé nous paraît être une idée pertinente.

Le groupe a voté pour.